

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### **RETURN BIDS TO:**

### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

Title - Sujet				
Purificateur de mazout				
Solicitation No N° de l'invitation D				
F1782-17C828/A		2017-08	-16	
Client Reference No N° de référence du client F1782-17C828				
GETS Reference No N° de re PW-\$XLV-211-7299	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	/ME	
XLV-7-40055 (211)				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Fuseau noraire	
at - à 02:00 PM on - le 2017-09-27			Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B F.A.B. Specified I	Herein - Précisé dans les p	présentes		
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:	7		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Buchan, Torrey		xl <sup>-</sup>	v211	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	N° de FAX	
(250) 216-2092 ( )		( ) -		
Destination - of Goods, Service	•			
Destination - des biens, service Fisheries and Oceans Canada	es et construction:			
See herein				
See herein				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	ctères d'imprimerie)
Signature	Date



Buyer ID - Id de l'acheteur  $x lv 211\\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

### **TABLE DES MATIÈRES**

XLV-7-40055

PARTIE :	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2 1.3	EXIGENCES DE SÉCURITÉÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	4
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédure d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION – NOTE COMBINÉE LA PLUS HAUTE SUR LE PLAN DU MÉRITE TECHNIQUE ET DU PRIX.	
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE (	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
6.2	ÉNONCÉ DES BESOINS	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
6.4	Durée du Contrat	
6.5	RESPONSABLES.	
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8 6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	ASSURANCE	
ANNEXE	A – BESOIN	
ANNEXE	B - BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE	C - FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE	19
ANNEXE	D - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	21
ΔΝΝΕΥΕ	E – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES	22

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Exigences de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

### 1.2 Énoncé des besoins

La Garde côtière canadienne souhaite établir un marché pour la fourniture et la livraison d'un purificateur de mazout doté d'outils spéciaux permettant son utilisation à bord du NGCC Tanu. Le purificateur de mazout doit satisfaire aux exigences détaillées à l'annexe A et sera évalué en fonction des critères d'évaluation techniques de l'annexe E.

Les exigences comprennent les options suivantes :

- i) la fourniture et la livraison de deux (2) unités supplémentaires dotées d'outils spéciaux dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat.
- ii) une liste de prix des pièces d'entretien pour une période d'un en fonction d'une utilisation estimée de 1 500 heures par année, conformément aux cycles d'entretien recommandés par le fabricant de pièces d'origine.
- iii) une liste de prix des pièces de rechange essentielles de l'unité.

Les biens doivent être expédiés selon les Incoterms 2000 et livrés, rendu droits acquittés (RDA), à l'adresse suivante :

Institut des sciences de la mer Garde côtière canadienne 9860, chemin West Saanich Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2

### 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est exclu des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et inclus l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en **Colombie-Britannique**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique – une (1) copie papier; Section II : Soumission financière – une (1) copie papier;

Section III: Attestations – une (1) copie papier.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I: Soumission technique

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiguant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à **l'annexe C** - **fiche de présentation de la soumission financière.** Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### 3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N $^\circ$  de réf. du client F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### 3.1.2 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les produits livrables précisés dans la demande de soumissions et l'énoncé des travaux (Annexe A) connexes, les produits livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents du soumissionnaire afin d'être jugés recevables, sont décrits ci-dessous

Pour plus de détails et pour compléter s'il vous plaît se référer à l'Annexe D.

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédure d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris des critères d'évaluation techniques et financiers précisés ci-après.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### 4.1.1 Évaluation technique

### (a) Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont énoncés au tableau E-1 de l'annexe E.

### (b) Critères techniques cotés

Les critères techniques cotés sont énoncés au tableau E-2 de l'annexe E.

(c) Les détails de la procédure d'évaluation et de cotation techniques sont énoncés en annexe E, <u>Critères d'évaluation techniques</u>.

### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, conformément à l'annexe C; les droits de douane sont compris, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

# 4.2 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être jugée recevable, une soumission doit :
  - a) respecter toutes les exigences prévues dans la demande de soumission;
  - b) satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires;
  - c) obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour les critères cotés.
- Les soumissions qui ne satisfont pas aux paragraphes a), b) ou c) seront déclarées irrecevables.
- La sélection sera fondée sur la plus haute note combinée pour le mérite technique et le prix compris dans les soumissions jugées recevables. Le ratio est de 60 % pour le mérite technique et de 40 % pour le prix.
- 4. Pour établir la note accordée pour le mérite technique, la note technique globale pour chaque soumission jugée recevable doit être calculée de la manière suivante : le nombre total de points obtenus divisé par le nombre maximal de points possibles et multiplié par le ratio de 60 %.
- 5. Pour établir la note attribuée pour le prix, chaque soumission jugée recevable se verra attribuer une note au prorata du plus bas prix évalué et du ratio de 40 %.
- 6. Pour chaque soumission jugée recevable, les notes attribuées pour le mérite technique et pour le prix seront additionnées afin d'obtenir la note combinée.
- 7. Ni la soumission jugée recevable qui obtient la note la plus élevée pour le mérite technique ni celle qui présente le plus bas prix évalué ne seront nécessairement acceptées. La soumission jugée recevable qui aura reçu la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ XLV\text{-}7\text{-}40055 \end{array}$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

[Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

# Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

l · · ·					
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Note tech	nnique globale	115/135	89/135	92/135	
Prix éval	ué de la soumission	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$	
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 60 = 51.11$	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89	
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$	
Note combinée		83,84	75,56	80,89	
Évaluatio	on globale	1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

**5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction** Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi</u> et <u>Développement</u> <u>social</u> <u>Canada</u> (<u>EDSC</u>) — <u>Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N $^\circ$  de réf. du client F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xlv211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Énoncé des besoins

La Garde côtière canadienne souhaite établir un marché pour la fourniture et la livraison d'un purificateur de mazout doté d'outils spéciaux permettant son utilisation à bord du NGCC Tanu. Le purificateur de mazout doit satisfaire aux exigences détaillées à l'annexe A et sera évalué en fonction des critères d'évaluation techniques de l'annexe E.

Les exigences comprennent les options suivantes :

- i) la fourniture et la livraison de deux (2) unités supplémentaires dotées d'outils spéciaux dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat.
- ii) une liste de prix des pièces d'entretien pour une période d'un en fonction d'une utilisation estimée de 1 500 heures par année, conformément aux cycles d'entretien recommandés par le fabricant de pièces d'origine.
- iii) une liste de prix des pièces de rechange essentielles de l'unité.

### 6.2.1 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les douze mois de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - Biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 1 en le remplaçant par ce qui suit :

« Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera de 18 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou un an à compter de la date de mise en service du purificateur de mazout, selon la première éventualité. »

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client F1782-17C828

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur xlv211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le ou avant le 1 janvier 2018.

### 6.4.2 Lieu de livraison (Incoterm 2000 DDP)

Institut des sciences de la mer Garde côtière canadienne 9860, chemin West Saanich Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2

Attn: TBD

L'entrepreneur doit donner au représentant du ministère un préavis d'au moins deux semaines avant la livraison des modules au site.

### Préparation pour la livraison

Préparation pour la livraison et l'emballage doivent être à la norme la plus haute du fabricant pour le mode de transport utilisé, afin d'assurer l'arrivée en toute sécurité à la destination finale.

### Instructions d'expédition - DDP « Rendu droits acquittés »

Biens doivent être expédiés et livrés à la destination spécifiée dans le contrat: Incoterms 2000 à Edmonton, AB, Canada "DDP « Rendu droits acquittés".

### 6.5 Responsables

### Autorité contractante 6.5.1

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: **Torrey Buchan** Titre: Chef d'équipe

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction: Approvisionnements, marine - région du Pacifique

Adresse: 1230, rue Government, bureau 401

Victoria, CB V8W 3X4 Canada

Téléphone: 250-216-2092

Courriel: torrey.buchan2@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat sera identifié à l'attribution du contrat.

Nom: **AEA** Titre: **AEA** Organisation: **AEA** Adresse: **AEA** Téléphone: **AEA** Télécopieur: **AEA** Courriel: **AEA** 

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu

Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N $^\circ$  de réf. du client F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur doit remplir le tableau ci-dessous soumettre à leur soumission.

Personne-ressource :	Nom	Téléphone	Courriel
Questions relatives à la			
passation de marché			
Questions d'ordre			
technique			
Questions de facturation			

### 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « B », selon un montant total de \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

### Les factures doivent être distribuées comme suit :

### Facture doit être libellé à:

Institute of Ocean Sciences 9860 West Saanich Road Sidney, British Columbia, Canada V8L 4B2

Attn: TBD

### Une copie électronique de la facture doit être envoyée pour vérification:

PAC.MARINE@pwgsc-tpsgc.gc.ca Attn: Torrey Buchan

### 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N $^\circ$  de réf. du client F1782-17C828

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME}$ 

constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

	Lois applicables trat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur, et les relations es parties seront déterminées par ces lois.
En cas docum	Ordre de priorité des documents s d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du sent qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui plus bas sur ladite liste.
a) b)	les articles de la convention; les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne);
c) d) e)	Annexe « A », Énoncé des travaux; Annexe « B », Base de paiement; la soumission de l'entrepreneur en date du

### 6.11 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### ANNEXE A – BESOIN 1.0 ACHAT DE NOUVEL ÉQUIPEMENT POUR LE NGCC *TANU*

### 1.1 PURIFICATEUR DE MAZOUT

### 1.1.A Portée

- 1.1.A.1 Le *Tanu* est actuellement muni d'un purificateur Alfa Laval MIB 303 qui ne fournit pas le débit maximal adéquat pour répondre à la consommation de carburant à plein régime des moteurs de propulsion. La capacité de débit actuelle de 760 litres à l'heure est insuffisante.
- 1.1.A.2 L'objectif de ce processus d'approvisionnement est l'acquisition d'un purificateur de mazout d'une capacité de débit minimale de 900 litres à l'heure.

### 1.1.B Références

### 1.1.B.1 Orientation

1.1.B.1.1 L'équipement actuel est un Alfa Laval MIB 303 d'une capacité de 760 litres à l'heure monté sur châssis avec panneau de commande local.

### 1.1.B.2 Normes:

- 1.1.B.2.1 Les composants électriques doivent respecter les règles les plus récentes de la norme TP 127 de Transports Canada
- 1.1.B.2.2 Les commandes et les purificateurs doivent être conçus et fabriqués conformément aux règles et codes d'une société de classification membre de l'AISC inscrite auprès de Transports Canada à titre d'organisation reconnue.
- 1.1.B.2.3 Actuellement, les organisations reconnues par Transports Canada sont l'American Bureau of Shipping (ABS), le Bureau Veritas (BV), la Germanischer Lloyd (GL), Det Norske Veritas (DNV), et la Lloyd's Register of Shipping (LRS)

### 1.1.C Énoncé des besoins

- 1.1.C.1 L'entrepreneur doit fournir un purificateur de mazout à débit nominal certifié d'au moins 900 litres à l'heure (maximum de 1 300 L/h) de carburant diésel marin dont la viscosité cinématique se situe entre 2,5 et 4,3 centistokes à 40 degrés Celsius
- 1.1.C.2 La conception doit comprendre tous les composants requis pour que l'unité soit pleinement opérationnelle, y compris, sans toutefois s'y limiter, un moteur électrique, un panneau de commande, un sectionneur, un indicateur d'alimentation, un ampèremètre, une commande du transformateur d'alimentation, une commande marche-arrêt de l'alimentation, une pompe d'alimentation et un démarreur de moteur.

XLV-7-40055

- 1.1.C.3 La conception doit comprendre un système de surveillance de perte d'étanchéité des joints qui déclenche une alarme.
- 1.1.C.4 La pompe d'alimentation peut être accouplée directement au purificateur ou elle peut être fixée à sa base. Le Canada préfère une pompe d'alimentation accouplée directement au purificateur. L'entrepreneur doit fournir des renseignements sur la méthode d'entraînement de la pompe d'alimentation.
- 1.1.C.5 L'appareil doit obtenir l'alimentation de commande nécessaire de l'alimentation principale triphasée de 460 V c.a. et de 60 Hz qui fait partie de son système intégré de commande. Le résultat attendu est qu'en fournissant un seul câble d'alimentation triphasée de 460 V c.a. et de 60 Hz, l'appareil dispose de toute l'alimentation requise pour fonctionner.
- 1.1.C.6 La taille de la gatte actuelle est de 24 po sur 24 po. Le purificateur doit être monté à l'intérieur de la gatte actuelle ou en respectant une limite de taille horstout maximale de 30 po x 36 po. Au besoin, des modifications à la taille de la gatte seront évaluées.
- 1.1.C.7 Le panneau et l'armoire de commande doivent être dotés d'un relais de panne de sortie de contact sec (sans tension) qui bascule en cas de défaillance générale, ce contact peut être soit NO (normalement ouvert) ou NF (normalement fermé).
- 1.1.C.8 Le purificateur de mazout doit être muni d'un dispositif d'arrêt d'urgence installé sur la console de commande. Le purificateur de mazout doit également être muni d'une entrée extérieure pour permettre l'arrêt à distance de l'appareil.
- 1.1.C.9 Les ensembles et les sous-composantes doivent être approuvés pour utilisation maritime par l'une des organisations reconnues comme société de classification, conformément aux normes énoncées à la section des normes du présent devis.
- 1.1.C.10 L'entrepreneur doit fournir un (1) ensemble d'outils spécialisés du fabricant pour chaque appareil; l'ensemble doit être livré avec l'appareil.
- 1.1.C.11 Le Canada préférerait que le système soit installé sur un châssis modulaire compact qui peut être démonté pour le déplacer sans annuler la garantie du fabricant. Le fournisseur doit indiquer si la présence du représentant détaché du fabricant d'origine est requise pour le démontage et l'assemblage afin de maintenir la garantie.
- 1.1.C.12 Le nettoyage du bol du purificateur de mazout doit se faire manuellement, et non avoir recours à la décharge automatique. Les disques ne doivent pas être fabriqués de matériaux non métalliques.

### 1.1.D Preuve de rendement

### 1.1.D.1 Dessins et rapports

1.1.D.1.1 L'entrepreneur doit fournir les dessins suivants : dessin des dimensions, schéma de la tuyauterie, dessins d'installation proposée comprenant les détails des

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

raccords requis et tous les composants (robinets, brides, etc.). Ces dessins seront fournis avec le dossier de soumission.

### 1.1.D.2 Pièces de rechange

- 1.1.D.2.1 L'entrepreneur doit fournir une liste des pièces d'entretien recommandées pour une période d'un an, avec une utilisation estimative de 1 500 heures par année en fonction des cycles d'entretien recommandé par le fabricant d'origine.
- 1.1.D.2.2 L'entrepreneur doit fournir une liste des pièces de rechange essentielles recommandées pour l'appareil fourni dans le dossier de soumission.

### 1.1.D.3 Manuels

- 1.1.D.3.1 Les manuels doivent être en anglais.
- 1.1.D.3.2 Un exemplaire du manuel d'utilisation, d'entretien ou d'atelier (à l'intention des techniciens qui réalisent la remise en état), et un exemplaire du manuel des pièces, y compris les numéros de pièces des fabricants d'origine, la description, les quantités et les vues éclatées des pièces, doivent être fournis en format PDF dans les dix (10) jours suivant l'attribution du contrat.
- 1.1.D.3.3 La livraison des documents électroniques qui dépassent 10 Mo doit être effectuée au moyen d'une clé USB, d'un CD, d'un DVD, ou du transfert par protocole FTP. L'entrepreneur doit consulter l'autorité technique pour la livraison une fois que le support informatique est déterminé.

### 1.1.D.4 Garantie

- 1.1.D.4.1 Le fournisseur doit offrir une garantie d'au moins un an à compter de la date de mise en service du purificateur de mazout, ou de dix-huit (18) mois à compter de la date de livraison, selon la première éventualité.
- 1.1.D.4.2 L'installation du purificateur de mazout ne doit pas nuire à la garantie, et elle doit être clairement indiquée dans le dossier de soumission conformément au présent devis.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### **ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT**

XLV-7-40055

Remarque au soumissionnaire: L'annexe B forme la base de paiement pour le contrat résultant et ne doit pas être rempli à l'étape de la soumission.

### B.1 Le prix du contrat

ARTICLE	DESCRIPTION	Prix unitaire	Quantité	Prix calculé
A	Purificateur de mazout, doté d'outils spéciaux, comme décrit à l'annexe A. Le prix unitaire comprend la livraison RDA selon les Incoterms 2000 à Victoria (CB.).	\$	1	\$

### **B.2 Options**

Unités optionnelles : L'option doit être exercée dans les 12 mois qui suivent l'attribution du marché. Purificateur de mazout doté d'outils spéciaux, comme décrit à l'annexe A.  Le prix unitaire comprend la livraison RDA selon les Incoterms 2000 à Victoria (CB.).	\$	2	\$
Trousse d'entretien recommandée.			
Prix de lot, selon les recommandations du fabricant de pièces d'origine du purificateur de mazout pour une utilisation d'un an. Conformément à la section 1.1.D.2.1 de l'annexe A. Le prix comprend la livraison RDA selon les Incoterms 2000 à Victoria (CB.).	LOT		\$
Trousse de pièces de rechange essentielles Prix de lot en conformité avec la section 1.1.D.2.2 de l'annexe A. Le total est pour les pièces de rechange essentielles recommandées pour un purificateur de mazout. Le prix comprend la livraison RDA selon les Incoterms 2000 à Victoria (CB.).	LOT		\$

### B.3 Trousse d'entretien recommandée

Article	Description	Quantité	Valeur augmentée

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ F1782-17C828/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ F1782-17C828 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No./N}^\circ\text{ VME}$ 

	Sous-total	

### B.4 Pièces essentielles

Article	Description	Quantité	Valeur augmentée
		Sous-total	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### ANNEXE C - FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

### **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Le soumissionnaire est d'entrer dans leur tarification dans le barème ci-dessous. Le soumissionnaire ne doit pas inclure leurs termes et conditions avec leur soumission financière comme il peut en résulter dans l'offre étant non recevable.

C.1 Barème de prix – Tableau 1

ARTICLE	DESCRIPTION	Prix unitaire	Quantité	Prix calculé		
Α	Purificateur de mazout, doté d'outils	umtaire				
^	spéciaux, comme décrit à l'annexe A. Le					
	prix unitaire comprend la livraison RDA					
	selon les Incoterms 2000 à Victoria (C	\$	1	\$		
	B.).					
Options	5.).					
•	Unités optionnelles : L'option doit être					
В	exercée dans les 12 mois qui suivent					
	l'attribution du marché. Purificateur de		2			
	mazout doté d'outils spéciaux, comme					
	décrit à l'annexe A.	\$		\$		
	Le prix unitaire comprend la livraison					
	RDA selon les Incoterms 2000 à Victoria					
	(CB.).					
	Trousse d'entretien recommandée.					
	Prix de lot, selon les recommandations					
С	du fabricant de pièces d'origine du					
	purificateur de mazout pour une					
	utilisation d'un an.	LO <sup>.</sup>	<del>-</del>	\$		
	Conformément à la section 1.1.D.2.1 de	LO	I	Φ		
	l'annexe A.					
	Le soumissionnaire doit fournir une					
	ventilation exhaustive des prix à l'appui					
	de ce prix de LOT à la section C.2.					
D	Trousse de pièces de rechange					
	essentielles					
	Prix de lot en conformité avec la					
	section 1.1.D.2.2 de l'annexe A. Le total					
	est pour les pièces de rechange	LO.	т	\$		
	essentielles recommandées pour un		•	Ψ		
	purificateur de mazout.					
	Le soumissionnaire doit fournir une					
	ventilation exhaustive des prix à l'appui					
	de ce prix de LOT à la section C.3.					
	Prix total aux fins d'évaluation (prix éva	المريا				
Е	TPS/TVH en sus [A+B+C+D] :	iue)				
_		n PRIX évalué	de (\$ CAN)	\$		
	pour u	III I NIX Evalue	αυ (ψ ΟΛΙ <b>ν</b> )	<b>,</b>		
LIVRAISON OFFERTE DÈS LA RÉCEPTION DE LA COMMANDE (À L'EXCEPTION DES						
UNITÉS O	PTIONNELLES) :					

Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N $^\circ$  de réf. du client F1782-17C828

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### C.2 Trousse d'entretien recommandée

Conformément à l'article C du tableau ci-dessus, le soumissionnaire doit fournir une liste de prix des pièces d'entretien pour une période d'un an avec une utilisation estimée de 1 500 heures par année en se fondant sur les cycles d'entretien recommandés par le fabricant de pièces d'origine. La valeur totale de la trousse d'entretien recommandée

Article	Description	Quantité	Valeur augmentée
	Sous-total (insérer à la C du tableau c	ci-dessus)	

Remarque : S'il n'y a pas suffisamment de place dans le tableau ci-dessus, veuillez créer une nouvelle liste et l'envoyer dans le cadre de la soumission financière.

### C.3 Pièces essentielles

Le soumissionnaire doit fournir la liste de prix des pièces de rechange essentielles recommandées pour l'unité fourni avec les documents de soumission, conformément à la section 1.1.D.2.2 de l'annexe A.

Article	Description	Quantité	Valeur augmentée
		·	
	Sous-total (insérer à la D du tableau d	ci-dessus)	

Remarque : S'il n'y a pas suffisamment de place dans le tableau ci-dessus, veuillez créer une nouvelle liste et l'envoyer dans le cadre de la soumission financière.

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur  $xlv211\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$ 

### ANNEXE D - LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

### D.1.1 Liste de vérification des produits à livrer obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les livrables mentionnés ailleurs dans cette demande de soumission et dans ses spécifications techniques connexes, voici les seuls livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents de la soumission au moment de la fermeture des soumissions. Les éléments suivants sont obligatoires et le soumissionnaire doit présenter chacun d'eux pour que sa soumission soit jugée recevable.

N°	Partie de L'invitation	Renvoi à la demande de soumissions	Désignation	Condition	Document fourni
1	Page couverture	Page couverture	Page 1 de la partie 1 du document de <u>demande de</u> <u>propositions</u> remplie et signée	Obligatoire avec l'offre	
2	3	Article 3.1 Section I	Soumission technique	Obligatoire avec l'offre	
3	3	Article 3.1 Section II Annexe C	Fiche de présentation de la soumission financière, dûment remplie	Obligatoire avec l'offre	

Client Ref. No. - N° de réf. du client Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier XLV - 7-40055

xlv211

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME Buyer ID - Id de l'acheteur

# ANNEXE E – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES

# **CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

Les critères techniques obligatoires sont détaillés dans le Tableau E-1 Exigences obligatoires minimales. L'équipe d'évaluation attribuera un résultat satisfaisant ou non satisfaisant aux critères obligatoires. Toutes les soumissions non conformes à l'un ou l'autre des critères obligatoires seront déclarées irrecevables. Certains (ou tous les) critères obligatoires peuvent aussi être cotés en fonction de leur valeur technique, conformément à la *cotation* du **Tableau E-2 – critères techniques cotés.**  Le soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de sa proposition technique, tous les documents essentiels pour démontrer clairement la conformité avec chacune des exigences techniques obligatoires, y compris, sans s'y limiter, les photographies, les cartes, les dessins, les calculs, les spécifications du fabricant d'équipement d'origine (FEO), les documents, les bons de commande (moins les coûts), les fiches d'enregistrement des tâches, du contrôle de la qualité ou de l'assurance de la qualité, les curriculum vitæ du personnel, les certificats commerciaux valides et autres preuves.

# Tableau E-1 - Critères techniques obligatoires

Item	N° de devis	Description du point	Réussit e/Échec	N° de page de réf. de la soumis	Commentaires
E-1.1	1.1.C.	Le soumissionnaire doit fournir des documents qui indiquent clairement une capacité de 900 à 1 300 litres par heure de carburant diésel marin dont la viscosité cinématique se situe entre 2,5 et 4,3 centistrokes à 40 degrés Celsius.			

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. xIxI-File No. - N° du dossier CC XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur XIV211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Description du point	Réussit e/Échec	N° de page de réf. de la soumis	Commentaires
Le qu du ph	Le soumissionnaire doit fournir des documents qui indiquent clairement tous les composants qui seront nécessaires pour que l'appareil soit pleinement opérationnel. La liste doit comprendre au minimum			
	• Panneau de commande du moteur électrique			
	• Sectionneur			
	• Indicateur d'alimentation			
	• Ampèremètre			
	• Transformateur d'alimentation de commande			
	• Alimentation de commande marche-arrêt			
	• Pompe d'alimentation et démarreur			
$\vdash$	Le soumissionnaire doit fournir les documents			
	ème de surveillance té avec une fonction			

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id xIv.2.1.1 File No. - N° du dossier CCC No./N° ( XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xIv211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Item	N° de devis	Description du point	Réussit e/Échec	N° de page de réf. de la soumis	Commentaires
H-11.4	1.1.C.	Le soumissionnaire doit fournir la spécification illustrant la façon dont la pompe d'alimentation est entraînée.			
E-1.5	1.1.C. 5	Le soumissionnaire doit fournir la spécification qui indique que le moteur utilisé est de 460 V c.a., triphasé à 60 Hz.			
E-1.6	1.1.C.	Le soumissionnaire doit fournir un dessin qui indique que la taille maximale de l'appareil ne dépasse pas 30 po sur 36 po.			
E-1.7	1.1.C.	Le soumissionnaire doit présenter des documents qui indiquent clairement que le panneau et l'armoire de commande doivent être dotés d'un relais de panne de sortie à contact sec (sans tension) qui bascule en cas de défaillance générale, ce contact peut être soit NO (normalement ouvert) ou NF (normalement fermé).			
E-1.8	1.1.C.	Le soumissionnaire doit fournir des documents montrant clairement que l'appareil est doté d'un dispositif d'arrêt d'urgence sur la console de commande, et qu'il est muni d'une entrée extérieure pour permettre l'arrêt à distance de l'appareil.			

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. Sulve XIV.2 File No. - N° du dossier CCC XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xIv211 CCC No..N° CCC - FMS No./N° VME

Item	N° de devis	Description du point	Réussit e/Échec	N° de page de réf. de la soumis sion	Commentaires
н - 1	1.1.0 0.1.	Le soumissionnaire doit fournir les documents indiquant la société de classification qui a approuvé les ensembles et les sous-composants. Les sociétés de classification approuvées par Transports Canada sont les suivantes :			
		American Bureau of Shipping			
		Bureau Veritas			
		Germanischer Lloyd			
		Det Norske Veritas			
		<ul> <li>Lloyd's Register</li> </ul>			
E-1.10	1.1.C.	Le soumissionnaire doit produire une liste des outils spéciaux qui seront fournis avec l'appareil proposé.			
E-1.11	1.1.C.	Le soumissionnaire doit fournir un document montrant la disposition de montage du purificateur de mazout. Le fournisseur doit indiquer si la présence du représentant détaché du fabricant d'origine est requise pour le démontage et l'assemblage afin de maintenir la garantie.			

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Ic x1v211
File No. - N° du dossier CCC No./N° XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xIv211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Item	N° de devis	Description du point	Réussit e/Échec	N° de page de réf. de la soumis	Commentaires
E-1.12	1.1.C.	Le purificateur de mazout ne doit pas comporter un dispositif automatique de décharge, et les disques ne doivent pas être fabriqués en matériaux non métalliques.			
E-1.13	1.1.D.	<ul><li>L'entrepreneur doit fournir les dessins suivants :</li><li>Dessin des dimensions</li></ul>			
		<ul> <li>Schéma de la tuyauterie</li> <li>Dessin d'installation proposée avec les détails des connexions nécessaires et tous les composants des vannes, des brides, etc.</li> </ul>			
E-1.14	1.1.D. 2.1	L'entrepreneur doit fournir une liste des pièces d'entretien recommandées pour une période d'un an, avec une utilisation estimative de 1 500 heures par année.			
E-1.15	1.1.D. 5.1	L'entrepreneur doit fournir un document indiquant la période de garantie de 12 mois de l'appareil proposé à compter de la date de mise en service, ou de 18 mois après la livraison, selon la première éventualité.			
E-1.16	1.1.D. 2.2	Le soumissionnaire doit fournir une liste des pièces de rechange essentielles recommandées pour l'appareil fourni dans le dossier de soumission.			

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xIv211 CCC No,/N° CCC - FMS No,/N° VME

# **CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS** E-2

La notation par points des critères, pour leur valeur technique, sera effectuée conformément à la procédure de notation présentée à la partie 4 de la demande de soumissions

Tableau E-2 - Critères techniques cotés

Item	Point	Exigences cotées	Notation et critères d'évaluation	N∘ de page de réf. de la soumission	Note brute	Total des points
E-2.1		Le fournisseur doit être un distributeur officiel du fabricant de l'équipement	20 ans ou plus		50	
		d'origine (FEO). Pour être considéré comme un distributeur du FEO, le fournisseur doit être en mesure de	10 ans ou plus, mais moins de 20 ans		40	
		fournir les pièces et les manuels du FEO.	5 ans ou plus, mais de moins de 10 ans		30	
		recevront des points selon le nombre d'années de production, et selon qu'ils détiennent les droits de propriété	2 ans ou plus, mais de moins de 5 ans		20	
		intellectuelle des purificateurs de mazout (conçus pour des applications marines ou des applications commerciales qui ont été transformées en installations	1 an ou plus, mais de moins de 2 ans		ιΩ	
		marines).				
		documentation qui inclure la documentation qui indique clairement le nombre d'années, les marques et les				
		Note maximale : 50 points				

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

File No. - N° du dossier XLV-7-40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xlv211 CCC No,/N° CCC - FMS No,/N° VME Amd. No. - N° de la modif.

	Note minimale : 5 points			
E-2.2	Conception du purificateur de mazout proposé :	Coté pour utilisation marine		
	Définition du type de purificateur de mazout :			
	Conception commerciale :		i.	
	purificateur de mazout commercial (et		50	
	Indi pas excusivement conçu pour l'utilisation en milieu marin). Accessoires du purificateur utilisés et adaptés pour la marine.	Conception commerciale adaptée pour la marine		
	Conception marine : La conception du purificateur est exclusive aux applications marines.			
	Note maximale : 50 points Note minimale : 30 points		30	
E-2.3	La période pour laquelle le moteur proposé est en production :	Plus de 10 ans		
	On considère que la production a commencé à la date d'entrée du moteur		40	

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier XLV - 7 - 40055

Buyer ID - Id de l'acheteur xIv211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	30	20	10	30		10	30	20
Plus de 6 ans, mais moins de 10 ans	Plus de 1 an, mais moins de 6 ans		Moins d'un an, mais plus de 0 jour	Entraînée directement par le purificateur	Entraînée d'une source supplémentaire		La taille ne dépasse pas 24 po x 24 po	La taille dépasse 24 po x 24 po, mais pas plus de 30 po x 36 po
sur le marché commercial jusqu'à la date de fermeture de la demande de soumissions.	Le fournisseur doit donner des preuves de cette date par la publication d'annonces officielles (internes au fournisseur ou externes au public)	Note maximale : 40 points Note minimale : 10 Points		1.1.C.4 Le fournisseur doit fournir la documentation sur la façon dont la pompe d'alimentation est entraînée et fixée au purificateur.	Le Canada préfère une pompe d'alimentation accouplée directement au purificateur.	Note maximale : 30 points Note minimale : 10 Points		Note maximale : 30 points Note minimale : 10 Points
				1.1.C.4				
				E-2.4			E-2.5	

Solicitation No. - N° de l'invitation F1782-17C828/A Client Ref. No. - N° de réf. du dient F1782-17C828

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier XLV - 7 - 40055

Buyer ID - Id de l'acheteur x1v211 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

10	30 20 5
La taille d'origine de la gatte doit être modifiée afin de l'adapter à l'empreinte de montage	Le purificateur est monté sur un châssis et ne nécessite pas l'aide d'un représentant détaché du fabricant détaché du fabricant détaché du fabricant détaché du fabricant d'origine  Le purificateur est monté sur châssis et nécessite l'aide d'un représentant détaché du fabricant d'origine  Le purificateur n'est pas monté sur un châssis et nécessite l'aide d'un représentant détaché du fabricant d'origine  Le purificateur n'est pas monté sur un châssis et nécessite l'aide d'un représentant détaché du fabricant d'origine du fabricant d'origine du fabricant d'origine
о. <u>г.</u>	E-2.6 1.1.C.1 Le soumissionnaire doit fournir un dessin illustrant comment le purificateur monté sur un châssis et doit être monté.  Le Canada préfererait que l'appareil soit installé sur un châssis modulaire compact qui peut être démonté pour le déplacer sans annulation de la garantie dépacer sans annulation de la garantie dépacer sans annulation de la garantie de déplacer sans annulation de la garantie de déplacer sans annulation de la garantie dépacer sans annulation de la garantie dépacer sans annulation de la garantie dépacer sans annulation de la garantie dépache du fabricant d'origine est requise pour le démontage et l'assemblage afin de maintenir la garantie.  Note maximale : 5 points  Le purificateur n'est pas monté sur châssis et notéessite l'aide d'un représentant détaché du fabricant d'origine du fabricant d'origine de d'un représentant détaché du fabricateur n'est pas monté sur un châssis et nécessite l'aide d'un représentant détaché du fabricant d'origine de d'un représentant détaché du fabricateur n'est pas monté sur un châssis et nécessite l'aide d'un représentant détaché du fabricant d'origine de d'un représentant détaché du fabricateur n'est pas monté sur châssis et nécessite l'aide d'un représentant détaché du fabricateur n'est pas monté sur châssis et nécessite l'aide d'un représentant detaché du fabricateur n'est pas d'un représentant detaché du fabricateur n'est pas d'un représentant d'es d'un représentant d'origine d'un représentant detaché du fabricateur n'est pas d'un représen

Total des points disponibles: 240